



Section
UNIVERSITÉ DE LORRAINE

18 mars 2016

Imposer 35h de présence aux enseignants est un acte autoritaire et non réglementaire

Imposer une présence physique de 35 heures par semaine aux collègues enseignants n'est pas réglementaire. Et cela quel que soit le statut des collègues enseignants (contractuel ou titulaire) et quel que soit le lieu d'exercice : institut, école, UFR.

Le Snesup a été dernièrement saisi de quelques cas de collègues, enseignants contractuels, contraints par leurs composantes d'être physiquement présents sur leur lieu de travail 35 heures par semaine, 47 semaines par an. Notre section s'est alors tournée vers le président de l'université de Lorraine pour dénoncer cet acte autoritaire et sans fondement réglementaire. Le président nous a confirmé dans un courrier récent qu'il n'est pas possible d'imposer de telles contraintes de présence hebdomadaire aux collègues, notamment en regard de la diversité des missions et des tâches qui leur sont confiées. Nous ajoutons que ce qui concerne les enseignants contractuels concerne bien entendu aussi les enseignants titulaires, qu'ils soient enseignants du second degré ou enseignants-chercheurs.

Le Snesup invite tou-tes les collègues à ne pas se laisser intimider par des responsables quels qu'ils soient (directeurs d'études, de département, de composante...) et de lui signaler tout abus de ce type.